snetaa Bordeaux FO

Note aux S1 n°1

2 septembre 2019

Edito : une rentrée inédite - Accueil des stagiaires - Accueil des nouveaux arrivants - Rentrée & réforme de la voie professionnelle - Rectrice - Brèves : DRRH, Concours, Discipline, Nouvelle Calédonie, Détachement à l'étranger

# Une rentrée inédite...

## Edito

J'espère que vous avez passé de bonnes vacances, qu'elles ont été très reposantes et que vous avez pu faire le plein d'énergie... Oui, même s'il est vrai que chaque année dans cet édito je vous annonce une rentrée difficile, je crois que nous pouvons dire qu'il s'agit cette fois-ci d'une rentrée... inédite et que nous allons tous avoir vraiment besoin de beaucoup de force et de courage.

En effet, la mise en place de la co-intervention hebdomadaire obligatoire en CAP & BAC Pro et de la réalisation d'un chef d'œuvre en CAP, va demander à ceux qui ont des élèves de première année beaucoup d'efforts et de travail. Mais bien sûr, cela ne suffit pas pour parler de rentrée inédite, nous avons malheureusement déjà été confrontés dans un passé assez récent à des réformes qui ont dégradé nos conditions de travail. Les PLP ont toujours su s'adapter afin que leurs élèves puissent tirer profit de leur enseignement.

Si cette rentrée est inédite, c'est tout d'abord parce que la réforme de la formation professionnelle chère à la ministre Pénicaud n'est pas juste un énième plan de relance de l'apprentissage comme ceux que nous avons connus et combattus par le passé. Non, les changements que va induire cette réforme sont structurels et peuvent être lourds de conséquences pour tous les PLP. Non seulement le développement de l'apprentissage dans nos LP ne sauvera aucun poste de PLP, mais il peut en plus très rapidement et sournoisement contribuer à réduire le nombre de places pour nos élèves.

Ensuite, c'est aussi parce qu'au cours de l'été, nos députés ont voté la loi de transformation de la fonction publique. Oui, malgré une opposition forte de toutes les organisations syndicales de la Fonction Publique, le gouvernement n'a pas hésité à publier cette loi qui acte la destruction de toutes les valeurs inscrites dans le statut général des fonctionnaires depuis sa création en 1946. Allons-nous redevenir des « domestiques du gouvernement livrés à l'arbitraire ou au favoritisme » ?

Enfin, c'est parce qu'avec la réforme des retraites le gouvernement souhaite mettre en place le régime universel par points qui entraînera une nouvelle baisse des pensions et détruira le code des pensions civiles et militaires.

Vous le voyez chers collègues, il s'agit vraiment d'une rentrée inédite ! Alors vous le savez, **pour le SNETAA-FO, l'essentiel, c'est notre emploi, notre statut, notre carrière et notre retraite.** Vous pouvez donc compter sur notre organisation pour se battre contre le développement de l'apprentissage, pour la défense des valeurs de neutralité, d'impartialité et d'égalité lors de la présentation des décrets d'applications de la loi de transformation de la Fonction Publique dans les différentes instances, et contre le projet de réforme des retraites. Et ce n'est pas la pseudo augmentation annoncée par le Ministre Blanquer qui pourra nous réjouir...

Bonne rentrée malgré tout !

**EM.**

SNETAA-Bordeaux - 82 rue du XIV juillet 33400 TALENCE - 05 56 84 90 80
contact@snetaa-bordeaux.fr - http://www.snetaa-bordeaux.fr

# Accueil des stagiaires

Comme chaque année, les militants du SNETAA-FO Bordeaux ont participé à l'accueil des stagiaires qui s'est déroulé en partie sur le campus universitaire à Pessac le lundi 26 août. Dans l'académie de Bordeaux cette année, un peu plus de 70 collègues seront stagiaires PLP. Beaucoup d'entre-eux sont venus nous rencontrer et nous avons pu répondre à de nombreuses questions. Nous invitons ceux qui n'ont pas eu le temps d'échanger avec les militants du premier syndicat des PLP à le faire dans les prochains jours, notamment à l'INSPE à Mérignac les jeudis et vendredis entre midi et 14h. A cette occasion, ils pourront récupérer notre guide stagiaire en version papier.

Pour cette année de stage, difficile sur plusieurs plans, il est important pour nos collègues PLP de pouvoir compter sur le SNETAA-FO notamment pour les nombreuses démarches administratives qu'ils doivent effectuer. En effet, dès ce mois de septembre, il leur faut constituer un dossier de (re)classement, puis, dès le mois de novembre ils devront formuler correctement leurs vœux pour le mouvement INTER et constituer leur dossier « mutations ». Le SNETAA-FO est leur syndicat !

Merci à Florence, Delphine, Marco, Max et Christian pour l'organisation de cet accueil.

SNETAA-Bordeaux - 82 rue du XIV juillet 33400 TALENCE - 05 56 84 90 80
contact@snetaa-bordeaux.fr - http://www.snetaa-bordeaux.fr

# Accueil des nouveaux arrivants

Notre académie, la plus demandée de France, accueille chaque année un peu moins d'une centaine de nouveaux collègues PLP titulaires. Malheureusement, l'académie est très grande, 3 des 5 départements de l'académie sont les plus grands de France, et tous les nouveaux arrivants n'ont pas obtenu lors du mouvement INTRA le département souhaité. Mais ils pourront participer à nouveau au mouvement INTRA au printemps prochain.

Les **D**irections des **S**ervices **D**épartementaux de l'**E**ducation **N**ationale organisent chaque année un accueil de ces collègues. Le SNETAA-FO y participe. Cette année, nous étions le mardi 27 août à Pau dans les Pyrénées Atlantiques, le mercredi 28 à Agen dans le Lot & Garonne et à Périgueux en Dordogne, et le jeudi 29 nous avons terminé par Saint-Paul-Les-Dax dans les Landes et Talence en Gironde.

Merci à **Philippe**, **Lætitia**, **Karine**, **Agnès**, **Simonne**, **Florence**, **Marco** et **Christian** d'avoir écourté leurs vacances afin de participer à cet accueil. Les militants du SNETAA-FO sont toujours très mobilisés au service des PLP !

## Rentrée & réforme de la voie professionnelle

En cette rentrée 2019, la réforme de la voie professionnelle entre partiellement en vigueur. Le SNETAA-FO a obtenu qu'elle n'entraîne pas de suppression de poste, mais au niveau local, il nous faut rester vigilant afin notamment que les grilles horaires soient respectées.
Pour nous aider, le National a publié dans l'AP de rentrée un dossier spécial dans lequel nous pouvons retrouver les grilles horaires donnant la répartition des heures d'enseignement obligatoires pour les élèves de classe de seconde Bac Pro et de seconde CAP, accompagnées des consignes officielles rappelées dans la note de service sur les modalités pédagogiques.
Comme chaque année, cet AP de rentrée rassemble l'essentiel de ce que les PLP doivent savoir pour débuter une nouvelle année. Nous vous invitons donc à le lire attentivement et même à l'offrir à votre chef d'établissement. Oui, il semble que certains d'entre eux aient besoin d'informations afin de respecter les consignes officielles. Alors si le SNETAA peut aider… ;-) Avant la fin du mois de septembre, nous aurons besoin que vous nous fassiez remonter les situations pour lesquelles les horaires obligatoires, notamment pour la réalisation du chef d'œuvre en CAP, n'auront pas été respectés. Nous comptons sur vous.

Egalement dans cet AP de rentrée, un texte très important sur le développement de l'apprentissage dans nos LP. Il nous donne l'essentiel des éléments à mettre en avant auprès de tous, collègues et administration, afin de convaincre le plus grand nombre qu'il nous faut combattre cette réforme perverse.

## Rectrice - Pour info.

Anne Bisagni-Faure a été nommée rectrice de Bordeaux et de la région académique Nouvelle-Aquitaine le 24 juillet 2019.
Vous trouverez en ligne sur le site du rectorat son CV, mais voici quelques éléments d'information sur sa carrière.
Elle a été rectrice de l'académie de Poitiers en mars 2016, puis rectrice de l'académie de Toulouse le 14 février 2018. Auparavant, elle avait été conseillère technique de l'enseignement supérieur et de la recherche au cabinet du Premier ministre, Manuel Valls (2014).
Madame La Rectrice est titulaire d'une thèse de médecine (université Paris-Descartes) et d'un DEA d'immunologie (Institut Pasteur). Son profil est donc assez différent de ceux de ses prédécesseurs.
Nous pouvons constater qu'elle n'est pas restée très longtemps dans ses postes précédents.
Nous souhaitons la bienvenue à Madame Bisagni-Faure et nous espérons qu'elle saura être à l'écoute du premier syndicat de l'Enseignement Pro.
Ses prédécesseurs affirmaient que l'Enseignement Pro était une priorité, mais sans jamais nous le démontrer. Nous demanderons très rapidement une audience à Madame La Rectrice afin qu'elle nous précise exactement quelle politique notamment en terme d'orientation post troisième elle compte mettre en place. Nous lui réclamerons une politique ambitieuse pour l'Enseignement Pro, pour les PLP et donc pour nos élèves.

Egalement en ligne sur le site du rectorat, un message de notre ancien recteur.

# Brèves

**DRRH :** Madame Claude Gaudy, DRRH de l'académie de Bordeaux, va partir à la retraite ce mois de septembre. Elle sera remplacée par Monsieur Thomas Rambaud, auparavant directeur général des services à l'Université Bordeaux Montaigne.

**Concours :** Les inscriptions aux concours en vue de l'obtention du CAPLP seront enregistrées par internet à l'adresse http://www.devenirenseignant.gouv.fr du mardi 10 septembre 2019, à partir de 12 heures, au jeudi 10 octobre 2019, 17 heures, heure de Paris. Attention, même si nous considérons qu'il est important de devenir titulaire et donc de passer le concours, nous devons rappeler à tous que devenir fonctionnaire titulaire oblige à la mobilité et ce, quelle que soit la situation familiale.

**Discipline :** Un décret relatif à la discipline dans les établissements d'enseignement vient d'être publié. Entre autre chose, il augmente la durée de conservation des sanctions dans le dossier administratif de l'élève, de façon proportionnée à la gravité de la sanction, il modifie les conditions de révocation du sursis à l'exécution d'une sanction en cas de nouveau manquement au règlement intérieur de l'établissement, il offre la possibilité de réduire de trois à deux jours le délai à l'issue duquel le chef d'établissement peut prononcer seul une sanction disciplinaire et il impose aux établissements de prévoir dans leur règlement intérieur des mesures d'accompagnement spécifiques pour les élèves ayant fait l'objet d'une exclusion temporaire pour des faits de violence. Le décret prévoit également une information du conseil d'administration relative à la vie scolaire via la présentation annuelle d'un bilan des décisions rendues en matière disciplinaire et des suites données par le chef d'établissement aux demandes écrites de saisine du conseil de discipline émanant d'un membre de la communauté éducative.

**Nouvelle Calédonie:** Des postes spécifiques ouverts aux PLP seront à pourvoir pour la rentrée de février 2020 en Nouvelle Calédonie. Pour toute information, se reporter au BO du 29 août 2019.

**Détachement à l'étranger :** Chaque opérateur (AEFE, MLF, AFLEC) propose sur les sites internet les différents postes à pourvoir, vous êtes donc invités à consulter régulièrement les sites. Voir sur le site du National.

# Agenda

**Lundi 23 septembre**

Assemblée Générale de la FNEC-FP-FO de la Gironde.

**Mardi 24 septembre**

Assemblée Générale de la FNEC-FP-FO des Landes.

**Jeudi 10 octobre**

Assemblée Générale de la FNEC-FP-FO des Pyrénées Atlantiques.

**Vendredi 11 octobre**

Assemblée Générale de la FNEC-FP-FO de la Dordogne.

**Du 14 au 18 octobre**

Congrès national de la FNEC-FP-FO à Clermont-Ferrand